

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2016

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2016 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

PRENEZ AVIS :

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le **1^{er} novembre 2016**, le projet de règlement suivant et intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2016

Règlement numéro 305-2016 relatif à la démolition d'immeubles.

2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue le **mardi 6 décembre 2016, à 19 h 15**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval, à L'Assomption.
3. Ce règlement régit le mode de présentation et la procédure d'analyse d'une demande de démolition d'un immeuble. Il précise également les critères d'évaluation et de décision à l'égard d'une telle demande.
4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou toute autre personne désignée, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
5. Que le projet de règlement 305-2016 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à L'Assomption, le 23 novembre 2016 et publié le 29 novembre 2016.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville